

[Accueil](#) / [Bretagne](#) / [Ille-et-Vilaine](#) / [Rennes](#)

La justice ordonne l'incarcération immédiate du chauffard qui a tué une jeune cycliste à Fougères



Vue du boulevard de Groslay à l'est de la ville, au niveau du Centre de Secours des Sapeurs-pompiers de Fougères. ●
© GoogleMaps

Écrit par [Press Pepper](#) et [Laurence Postic](#) |

Publié le 26/09/2025 à 11h39

[Bretagne](#)[copier le lien](#)

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes a ordonné, ce vendredi 26 septembre 2025, le placement en détention provisoire du conducteur du fourgon qui a tué une jeune cycliste qui rentrait du travail à Fougères (Ille-et-Vilaine), avant d'incendier son propre véhicule à Châtillon-en-Vendelais.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

[s'inscrire](#)

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Le conducteur du fourgon qui a tué une jeune cycliste qui rentrait du travail à Fougères part en détention provisoire : c'est ce qu'a décidé la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes qui a suivi, ce vendredi 26 septembre

2025, les réquisitions du parquet général et décerné un mandat de dépôt à son encontre.

Pour rappel, un grave accident s'était produit dimanche 14 septembre 2025 aux alentours de 23h30, [au niveau du boulevard de Groslay, à Fougères](#) : une automobiliste avait découvert une jeune femme de 21 ans "*inanimée*" à côté d'un vélo "*dégradé*" et d'un "*cache optique*", a-t-il été rappelé lors de l'audience de la chambre de l'instruction.

Deux heures plus tard, [un véhicule sera découvert en feu à une vingtaine de kilomètres de là, à Châtillon-en-Vendelais](#). Son propriétaire s'était présenté le lendemain, vers 16h, au commissariat de Fougères pour "*se constituer prisonnier*" : il était alors négatif à l'alcool et aux stupéfiants.

Une perquisition avait dans la foulée été menée au niveau du marché aux bestiaux de l'Aumaillerie, où l'homme de 29 ans vit dans une caravane avec sa compagne et ses trois enfants. Il avait reconnu être le conducteur mais maintient n'avoir "*pas vu*" la cycliste.

"Reste dans ta boisson", lui écrit sa compagne

Ce père de trois enfants, issu de la communauté des gens du voyage mais "*sédentarisé*", avait bien "*ressenti un gros choc*" mais pensait avoir "*heurté un poteau*". [Se doutant toutefois que "quelque chose de grave s'était produit"](#), il avait décidé de "*s'arrêter un peu*".

Ne voyant "*pas de sang*", il était donc reparti et avait décidé de "*brûler*" son fourgon acheté "*quatre à cinq ans plus tôt*" pour "45.000 €". Il avait par la suite "*appris l'accident mortel sur les réseaux sociaux*" et avait en conséquence décidé de se rendre.

L'homme a été mis en examen le 17 septembre 2025 et présenté à un juge des libertés et de la détention (JLD) qui a décidé de le placer sous contrôle judiciaire.

Mais le parquet de Rennes a fait appel pour qu'il soit incarcéré, et l'affaire a été réexaminée ce jeudi 25 septembre 2025, en présence du principal intéressé et de son avocat.

L'évocation de l'affaire a permis d'en savoir plus sur l'avancée des investigations : l'exploitation de son téléphone portable a démontré *"une intense activité téléphonique"* après les faits et *"l'envoi d'un SMS à sa compagne"*. La veille, le couple s'était *"fâché"* et l'homme aurait *"donné une gifle"* à la mère de ses enfants, dans un contexte de *"possible alcoolisation"*. Le lendemain, elle lui avait en effet adressé un message qui interroge sur sa consommation d'alcool lors du drame. *"Reste dans ta boisson"*, lui avait-elle en effet écrit.

Déjà condamné pour des délits routiers

"Au lieu de prendre soin de s'arrêter, de prêter attention à ce qui s'est passé, de prévenir les secours, il a poursuivi sa route", avait donc grincé l'avocat général à l'audience de ce jeudi 26 septembre 2025. Pour le représentant du parquet général, *"quand on quitte les lieux d'un accident, c'est qu'on a quelque chose à se reprocher"*.

Cet autoentrepreneur dans la ferraille a par ailleurs été condamné pour *"une conduite en état d'ivresse"* et une autre *"sans permis"*, mais aussi pour plusieurs excès de vitesse. Au moment des faits, il était toutefois titulaire du permis de conduire et bénéficiait de *"sept points sur douze"*.

"On ne met pas le feu à son Iveco à 45.000 € si on a juste un doute sur le fait d'avoir heurté un chat", a rajouté le magistrat qui craignait *"un renouvellement des faits"* au regard de ses antécédents, de son *"délit de fuite"* et du *"feu"* à son véhicule.

En tout état de cause, le *"contrôle judiciaire simple"* ne lui semblait pas suffisant : le magistrat s'était même demandé *"comment"* le juge des libertés et de la détention avait pu prononcer *"aucune interdiction de débit de boissons"* et

aucune obligation de *"prise en charge"*. *"Quelque part, il repart comme il est venu"*, avait résumé l'avocat général, qui a requis son placement en détention provisoire. La cour l'a finalement suivi.

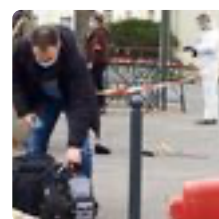
Cet article vous a intéressé ? Partagez-le



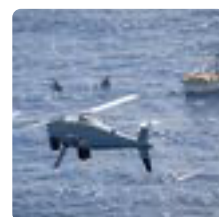
 copier le lien

Sur le même sujet

Le procès des 3 hommes accusés du meurtre d'un jeune tchétchène devant un supermarché se tient prochainement



La Marine Nationale repère un bateau de pêche et sa cargaison frauduleuse : une saisie estimée à 519 millions d'euros



Il voulait agresser un camarade avec un "couteau de chasse sous-marine" : exclusion confirmée pour cet étudiant en BTS



Mots clés de l'article

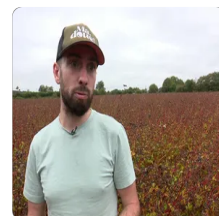
[Justice](#)[Société](#)[Faits divers](#)[Rennes](#)[Ille-et-Vilaine](#)[Bretagne](#)[Autres sujets →](#)

Bretagne

[Voir toute l'actualité →](#)

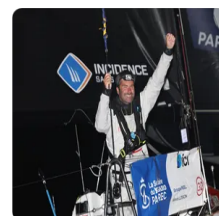
"Il y a quelque chose à faire ici" : ce Breton cultive son propre blé noir, alors que 70 % sont importés de Chine et des pays de l'Est

Le 26/09/2025



Voile : Alexis Loison remporte la Solitaire du Figaro, la Morlaisienne Charlotte Yven se classe 2ème, place historique pour une skippeuse

Le 26/09/2025



Une "maison de tous les dangers" pour mettre les familles en situation face à un risque d'accident domestique

Le 26/09/2025



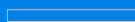
Ce n'est pas votre région ?

[changer de région](#)



Voir l'actualité de toutes les régions





Tous les jours, recevez l'actualité régionale par newsletter :
choisir une région ✓

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter régionale. Vous pouvez vous en désinscrire à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. [Notre politique de confidentialité](#)

voir nos archives

plan du site

mentions légales

gérer mes traceurs

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2025 France TV

